

# COMMUNE DE ST PIERRE DES NIDS

21 Rue du Docteur Poirrier  
53370 SAINT PIERRE DES NIDS  
Téléphone : 02.43.03.50.13 FAX : 02.43.03.65.27

e-mail : [commune@stpierredesnids53.com](mailto:commune@stpierredesnids53.com)  
[www.stpierredesnids53.com](http://www.stpierredesnids53.com)



## COMPTE-RENDU de la séance du 07 février 2020

**Etaient présents :** Mme Angélique POIX, Mme Colette PRIOUL, M. André PINCON, Mme Fabienne LEMOAL, Mme Catherine FRAVALLO, M. Marc LELIEVRE, Mme Julie LEPETIT, Mme Françoise GANDAIS, M. Jérôme FRANCOIS, M. Gérard MORICE, Mme Sylvie BRILLAND, M. Hervé de PADIRAC, M. Placide PORET.

**Etaient absent(e)s :**

- Mme Christelle AUREGAN qui a donné son pouvoir à Colette PRIOUL
- Mme Anne-Sophie OLLIVIER qui a donné son pouvoir à Catherine FRAVALLO
- M. Jean-Luc GOMBERT, excusé
- Mme Adeline PETIT

### Dossier 1 Commission Affaires scolaires

• **Centre de loisirs du mercredi**

53 enfants ont fréquenté le centre du mercredi de St Pierre des Nids, dont plusieurs venant de communes voisines. Il s'avère que notre centre est celui qui compte le plus de fréquentations.

Lors de la réunion de conseil municipal du 08 novembre 2019, les membres du conseil municipal avaient décidé de reconduire le dispositif mis en place à la rentrée de septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2019.

Monsieur Marc Lelièvre donne connaissance des budgets prévisionnels 2020 et 2021 en vue du renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 entre la commune de Saint Pierre des Nids et Familles Rurales (Association et Fédération). Cette convention peut être remise en cause à tout moment par les parties avec un préavis de 3 mois.

Coût pour la commune :

Année 2020 : 17 864.58 € montant fractionné en trois versements

Année 2021 : 18 572.58 € montant fractionné en trois versements

**Autorise** Madame le Maire à signer la Convention de partenariat tripartite pour la gestion de l'accueil de Loisirs périscolaire du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 et la charte qualité plan mercredi

- A régler les frais de fonctionnements relatifs au centre de loisirs périscolaire.
- Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### Dossier 2 Commission DEECT

• **Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2020**

**Etude globale revitalisation du centre bourg :**

Zeppelin a sollicité un premier rendez-vous pour connaître nos attentes et définir les enjeux de l'étude globale pour la revitalisation du centre-bourg, il est prévu le **mardi 3 mars 20h00** salle du conseil municipal. La participation de chacun sera la bienvenue.

**Géoparc :**

Le Parc Régional Normandie-Maine, engagé pour le classement de son territoire en Géoparc Mondial Unesco nous a adressé un courrier en date du 30 janvier dernier. La candidature pour l'obtention du label a été adressée en novembre à l'Unesco. Le PNM est désormais dans l'attente de l'avis des experts de l'UIGS (union internationale des sciences géologiques) et de la venue des évaluateurs en juin/juillet 2020. Comme déjà évoqué, dans ce projet le site des Toyères a été retenu. Il est précisé que la mention de ce patrimoine n'engendrera aucune contrainte, ni obligation d'accès à notre terrain. Une rencontre est proposée pour envisager ensemble une mise en valeur de ce site et répondre à nos interrogations. Il leur est proposé de reprendre contact fin mars après les élections.

Le conseil Municipal approuve cette proposition.

**Gîtes :**

C'est aussi un atout pour notre commune. L'aménagement du site des Toyères devrait drainer des touristes mais aussi des spécialistes, ingénieurs, chercheurs, géomètres qui potentiellement passeraient plusieurs jours dans notre commune et pourquoi pas dans nos gîtes...

L'étude du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est en cours, une première présentation sera proposée aux conseillers municipaux le **mardi 18 février à 18h00** salle du conseil municipal.

D'autre part, les achats prévus ont été faits (frigo, micro-onde, couettes, oreillers...). Une torche rechargeable a été mise dans chaque gîte. Afin de ne pas les voir disparaître ou les retrouver endommagées sans compensation, il faut prendre une délibération pour les ajouter à l'inventaire et fixer un prix de facturation. Il est proposé au prix d'achat à 30€ TTC ou plus.

Il est proposé de facturer le remplacement de la lampe torche 40.00 € TTC en cas de dégradation ou de non-restitution.

**Chemins de randonnée :**

Dans la continuité, à l'heure des grandes réflexions sur l'écologie et la mise en place de modes de déplacements « verts », après les bornes de rechargement électrique pour les voitures, la CCMA nous avait demandé de prendre une délibération en conseil municipal pour le « schéma vélo ».

L'idée est de créer dans le futur des pistes cyclables pour permettre aux habitants de circuler d'un village à l'autre de la CCMA (travail, courses, loisirs). Un dispositif a été mis en place pour favoriser l'achat de vélos électriques.

C'est aussi pour susciter l'attractivité de notre territoire, et développer le bien vivre à St Pierre des Nids, que nous avons depuis plusieurs mois, avec André Pinçon, chercher des solutions pour proposer aussi davantage de chemins de randonnée. Ils permettraient de relier les chemins existants.

**Présentation du projet :**

Pour la création d'un chemin de randonnée de la Gueurie au Cerisier, 3 propriétaires différents ont été contactés afin que la commune puisse faire l'acquisition de mètres linéaires longeant les clôtures en limite de propriété au prix d'1€ le m<sup>2</sup> sur 4m de large. A ce jour ils nous ont donné un accord verbal pour des surfaces de 500 ml, 430ml et 422 ml les concernant respectivement, soit un total de 1 352ml.

**Budget prévisionnel :** (frais d'actes et de bornage à la charge de la commune).

Terrain : 1 352ml x 4m de large	5 408,00 €
Clôtures et travaux d'aménagement (ponts – barrière – nivelage)	14 743,20 €
<b>Total :</b>	<b>20 151,20 €</b>

Des demandes de subventions pourraient être sollicitées d'après la liste suivante établie :

Conseil Départemental de la Mayenne, Mayenne Tourisme, CCMA, Parc Régional Normandie-Maine, Direction Régionale de l'Education Nationale et Territoire à Energie Positive pour la croissance verte. Si cette proposition est acceptée, rien ne garantit qu'une partie du budget ci-dessus sera pris en charge.

**Décision :**

Il est demandé d'établir un devis pour le bornage. Ce dossier reçoit donc un accord de principe, la validation est reportée au prochain conseil municipal.

**Aire de camping-car :**

Lors de la dernière commission nous avons évoqué deux possibilités géographiques pour réaménager l'aire de camping-car pour que l'offre corresponde aux attentes des usagers :

- 1 - L'Etang du Tour (actuel)
- 2 - Le Pré de la Ville.

Après avoir analysé les avantages et inconvénients, voir tableau ci-dessous, nous n'avons pas réussi à déterminer le lieu. A quelques semaines de l'échéance des élections municipales nous ne pourrions pas finaliser ce projet. Il est proposé de le mettre au budget suivant les devis déjà établis et évoqués lors d'un conseil municipal précédent afin que nos successeurs puissent avancer sur ce dossier dès 2020. Avec la participation de Gérard MORICE des devis avaient été établis, ils ont été réactualisés. Dans les 2 cas nous prévoyons achat et pose complète si l'emplacement devait être une création. Il est préconisé que chaque emplacement soit de 35 m<sup>2</sup>.

1<sup>er</sup> devis : URBAFLUX

Gestion communale, mode de paiement par carte bleue, service de maintenance par assistance téléphonique.

Souscription obligatoire d'un contrat annuel de communication 250 € HT.

Matériel et pose : 22 419,60 € TTC.

Borne électrique supplémentaire : 716,04€ TTC.

2<sup>ème</sup> devis : CAMPING-CAR PARK

Gestion « clé en main » dans le cadre d'une convention, mode de paiement carte bleue.

Matériel et pose : 37 357 € TTC.

Option éléments de protection (Parafoudre, onduleur USB, modem) 2 760 € TTC.

Borne électrique supplémentaire : 681,60 € TTC.

**Décision :**

Le conseil municipal a suivi la proposition de la commission et opte pour le devis de Camping-car Park.

ETANG DU TOUR		PRE DE LA VILLE (fond du terrain de pétanque)	
+	-	+	-
Aménagement en partie fait. Accès facile. Qualité du cadre avec la proximité de l'étang.	Casse-vitesse bruyant (nombreux commentaires négatifs sur internet). Poubelles : pollution visuelle et olfactive. Un peu excentré du bourg.	Plus proche du bourg. Fréquentation permet la surveillance du site (moins de dégradations).	Travaux fosse de vidange, électricité, terrassement. Sécurité avec la proximité des aires de jeux. Accès difficile avec la pente. Passage étroit entre la poste et la boucherie.
AMELIORATIONS SUGGEREES			
Mettre des bordures. Enlever ou scénariser les rochers. Créer un écran végétal devant les poubelles ou envisager de les déplacer. ....		Prévoir un terrassement pour la descente vers le pré de la ville. Créer une réglementation pour la circulation. ...	

**Demande acquisition chemin communal :**

Pour information, suite à notre courrier du mois de décembre, avisant Mr GARNIER de la décision prise pour la vente d'un chemin communal, une réponse favorable aux conditions évoquées nous est parvenue le 29 janvier.

**Dossier 3 Commission travaux**

- **Vente de bois de chauffage**

Madame Angélique POIX informe les membres du conseil municipal que quatre offres ont été reçues pour les lots de bois mis en vente.

Les quatre offres reçues sont ouvertes par Mme Sylvie BRILLAND :

- 1<sup>ère</sup> offre 9 stères : M. BOUTELOUP Daniel, 13 rue des Mésanges, 53370 St Pierre des Nids 100 €
- 2<sup>ème</sup> offre 14 stères : M. Benoît PINCON, Les Carrouges, 61250 Valframbert 150 €
- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> offre Bois de l'Etang du Tour et du Montaigu (Bac à chaînes), A savoir 10 aulnes et 5 peupliers.
  - M. Jean-Yves JULIEN, La Pilonnière, 53370 St Pierre des Nids 200 €
  - M. Hervé HUREL, 53370 St Pierre des Nids 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- De valider le montant de 100 € pour l'offre concernant le lot de 9 stères
- De valider le montant de 150 € pour l'offre concernant le lot de 14 stères
- De valider le montant de 200 € pour l'offre concernant le lot de 10 aulnes et 2 peupliers

- **Vente de bois de chauffage**

Un lot de bois en grumes 20 petits de peuplier et 3 grands de peuplier est disponible à la vente.

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au conseil municipal de vendre au plus offrant.

**Décision :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre au plus offrant.

- **Travaux à réaliser**

- **Complexe sportif**

STPO : réfection branchement eaux de pluie pour un montant de 5 670.00 € TTC

SARL Ramond Menuiserie : plafond suspendu en dalles (ancienne cuisine) pour un montant de 1 984.80 € TTC

- **Pré de la Ville**

QUALI-Cité : aire de jeux, fourniture et pose de deux jeux pour un montant de 1 513.27 € TTC

Jacky DUBOUST : décapage copeaux de bois sous balançoire pour un montant de 194.40 € TTC

STPO : création d'une voie d'accès pour un montant de 10 362.50 € TTC

VIVRE EN BOIS : casquette pour le préau pour un montant de 1 440.00 € TTC

- **Domaine de Trotté**

SARL MOTTIER Frères : entretien couverture Gîte du Moulin : démoussage et réparations tuiles pour un montant de 619.50 € TTC

SARL MOTTIER Frères : entretien couverture Gîte d'étapes de Trotté (15 lits) : démoussage et réparations pour un montant de 1 921.20 €

SARL MOTTIER Frères : entretien couverture appentis Gîte de la Bataille pour un montant de 213.47 € TTC

SARL RAMOND MENUISERIE : Gîte du Moulin, isolation laine de Roche soufflée pour un montant de 1 685.64 € TTC et enlèvement de l'ancienne laine de roche pour un montant de 534.00 € TTC

SARL RAMOND MENUISERIE : Gîte 10 lits, fourniture et pose escalier et palier en bois massif pour un montant de 5 802.00 € TTC

- **Etang du Tour**

Jacky DUBOUST : création d'une allée piétonnière pour un montant de 3 267.12 € TTC

Jacky DUBOUST : arrachage de culées de peuplier pour un montant de 424.80 € TTC

- **Voirie La Haute Couttière**

STPO : réfection voirie pour un montant de 14 380.80 € TTC

- **Rue Caillet**

Daniel SEURIN : reprise mur pierre « parking » pour un montant de 670.02 € TTC

- **Parking mairie**

Daniel SEURIN : reprise mur pierre « parking » pour un montant de 2 067.12 € TTC

- **Passages piéton dans le bourg**

TRACAGE SERVICE : réfection passages piéton pour un montant de 4 834.80 € TTC

- **Mare de la Grande Souchetière**

Jacky DUBOUST : alignement mare et nivelage terre pour un montant de 324.00 € TTC

➤ **Ateliers cimetièrre**

SARL TRANSPORT PIERRE : gravier pour un montant de 1 416.42 € TTC

➤ **Travaux atelier – achat de matériel**

AMC : fourniture de parpaings bancheurs, béton, fer à béton et treillis pour un montant de 1 143.13 € TTC

HUBERT AGRI : fourniture Transpalette sur chargeur KUBOTA pour un montant de 730.00 € TTC

POINT P : bétonnière électrique pour un montant de 638.72 € TTC

CALVET Motoculture : taille haie à batterie pour un montant de 1 230.00 € TTC

➤ **Travaux entretien taillage de haies**

PICHEREAU : taillage des haies, 60 heures pour un montant de 3 312.00 € TTC

COLLECTIF D'URGENCE : entretien annuel du site de Trotté pour un montant de 3 262.00 € TTC

#### Dossier 04 Commission Finances

• **Devis Territoire Energie Mayenne**

1. Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communications électronique retenu au titre du programme du comité de choix – travaux Rue des Avaloirs – 1<sup>ère</sup> tranche.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme de dissimulation "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 60%	maîtrise d' œuvre 4%	Participation de la commune
100 000 €	60 000 €	4 000 €	<b>44 000 €</b>

La taxe sur ta valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option A

Estimation TTC des travaux de génie civil	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 20% de l'estimation HT	maîtrise d' œuvre 4 %	Participation de la commune
40 000 €	8 000 €	1 600 €	<b>33 600 €</b>

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 25%	maîtrise d' œuvre 4 %	Participation de la commune
34 000 €	8 500 €	1 360 €	26 860 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à ta réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération, Le conseil décide :

d'approuver Le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'Energie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public\*Application du régime général :

A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, d'un montant estimé de :	104 460€	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---	----------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

2. Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communications électronique retenu au titre du programme du comité de choix – travaux Rue des Avaloirs – 2<sup>ème</sup> tranche.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme de dissimulation "comité de choix" et Territoire d'Energie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 75%	Maitrise d'œuvre 5 %	Participation de la Commune
65 000 €	48 750 €	3 250 €	<b>19 500€</b>

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération, le conseil décide :

d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon ses conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage publicApplication du régime général :

A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, d'un montant estimé de :	19 500€	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---	---------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

- **Basculer municipale**

Les services « Métrologie Légale » des DIRECCTE sont chargés de l'application de la réglementation relative aux instruments de mesure (décret n°2001-387 du 3 mai 2001 et arrêté du 31 décembre 2001 notamment).

Leurs missions sont les suivantes :

- surveillance du parc des instruments de mesures, dans le but de vérifier que les détenteurs et utilisateurs de ces instruments respectent leurs obligations réglementaires ;
- agrément et surveillance des organismes intervenant dans le domaine du contrôle des instruments de mesures ;
- surveillance du marché (contrôle des fabricants, importateurs, distributeurs d'instruments réglementés).

L'agent de contrôle a constaté que la commune détenait un pont bascule en libre-service.

Il nous est reproché que cet instrument n'est pas muni d'une vignette verte de vérification périodique en cours de validité. Aucun contrôle n'a été réalisé depuis 2008 après recherche dans les archives. Cet agent précise que légalement il ne peut donc pas être utilisé pour des usages réglementés. Or lors de sa venue le 7 janvier 2020, il a constaté que cet instrument était utilisé pour des transactions commerciales.

Il nous est demandé de régulariser la situation en faisant réaliser une vérification périodique par un organisme agréé et de bien vouloir lui proposer un échéancier de réalisation raisonnable et de le tenir informé des suites données à cette affaire.

Les derniers travaux réalisés sur la bascule datent de 2008, un arrêté de M. LEBLOND a été pris le 6 Juin 2008 informant que les travaux allaient être réalisés suite à un sinistre survenu sur la bascule et proposait de mettre à disposition des administrés ce matériel, sachant que son utilisation sera interdite pour toutes transactions commerciales.

Il est vrai qu'aucun affichage n'est apposé sur la bascule informant de cette interdiction. J'ai envoyé une copie de l'arrêté au contrôleur j'attends toujours sa réponse.

D'autre part, vu qu'un contrôle était nécessaire et éventuellement une réparation nous avons contacté des organismes agréés pour devis nous attendons toujours également.

- **Nids des lumières – bilans financiers (2018 – 2019)**

Il a été reproché de mettre à l'ordre du jour le bilan de nids des lumières sachant qu'elle ne serait pas présente et ne comprenant pas pourquoi cela ne lui avait pas été indiqué avant.

Suite à l'envoi de la convocation à ce conseil municipal, Mme AUREGAN a adressé à l'ensemble du conseil municipal un mail afin de savoir qui présenterai le point Nids des Lumières 2019/2020. En effet, ni Julie, ni Françoise, ni elle n'avaient été informées et associées pour préparer ce point.. Or, qui mieux que l'une d'entre elles savaient les interactions budgétaires du projet nids des lumières 2018 et 2019.

Je ne m'oppose pas à ce qu'une représentante de nids des lumières présente ce bilan qui devait passer en conseil municipal comme cela avait été indiqué par Mme AUREGAN en novembre dernier.

Vu l'échéance électorale il ne reste pas énormément de conseils sachant que comme indiqué régulièrement celui de mars sera réservé aux budgets et un administré ayant demandé à ce que ce point soit évoqué j'ai décidé de mettre à l'ordre du jour ce point, le conseil de mars étant réservé principalement aux budgets et urgences.

Mesdames qui êtes présentes souhaitez-vous présenter le bilan ?

En outre, elle indiquait que sur cet exercice 2019, une facture posait souci car elle était le triple du devis. Qu'André avait commencé à regarder dans le détail car il semblerait, que soit imputés au projet nids des lumières, des éléments généraux des ateliers. Mais que n'ayant pas été informée d'une présentation en conseil municipal, l'investigation n'était pas terminée.

Aucun devis ou si peu nous ayant été transmis en mairie je demande à ce que me soient transmis les devis notamment celui correspondant à la facture précitée. J'ai ressorti la facture en question ne sont comptabilisées que les dépenses fléchées « Nids des Lumières » par les personnels quand ils ont passé commande le 22 Novembre 2019 pour une pose le 26 novembre. Ces achats sont totalement en lien avec les illuminations.

Voici un état réalisé sur les factures réglées à ce jour :

DEPENSES	RECETTES
Leblanc 2018	9 134,92 €
Animation Synergie	830,00 €
Rétrofit part communale	11 974,73 €
Achats Brico 2018	963,61 €
E. RAY 2018	562,56 €
AMC 2018	436,70 €
Créativité 2018	98,93 €
SACEM 2018	205,94 €
Leblanc 2019	2 092,40 €
E. RAY 2019	731,20 €
Hubert Agri 2019	104,60 €
Sapins 2019	191,40 €
Payaso loco 2019	280,00 €
AMC 2019	153,47 €
Bricodépot	153,65 €
Créativité 2019	27,48 €
SACEM 2019	46,34 €
Boissons discours 2019	60,00 €
<b>TOTAL DEPENSES au 7 Février 2020</b>	<b>27840.46 €</b>

Reste à régler la facture de Territoire d'Énergie Mayenne des illuminations de l'église pour un montant de 31050,00 €

Concernant les recettes il n'y en a pas, aucun remboursement de TVA n'étant intervenu et le dossier de subventions Leader n'a pas été déposé. Mme LEPÉTTIT indique que Mme AUREGAN va le déposer à l'arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie et le faire signer par la prochaine équipe municipale.

Notre conseil municipal ayant engagé la dépense, il convient de déposer le dossier de subvention avant la fin du mandat.

- **Devis panneaux (rues et lieux-dits)**

Madame Colette PRIOUL, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal 2 devis pour l'acquisition et la pose de panneaux de signalisation de rues et lieux-dits.

- société SIGNAUX GIROD pour la fourniture de panneaux et mâts pour un montant de 10 395.52 € TTC.
- société TRACAGE SERVICE pour la pose des panneaux pour un montant de 15 036.00 € TTC

**Proposition**

- de retenir la société SIGNAUX GIROD pour la fourniture de panneaux et mâts et décide de passer commande pour un montant de 10 395.52 € TTC.
- De retenir la société TRACAGE SERVICE pour la pose des panneaux et décide de passer commande pour un montant de 15 036.00 € TTC

**Décision :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Madame le Maire à signer les devis et à régler les factures.

- **Tableau des présences bureau de vote**

Il est temps d'organiser les permanences du bureau de vote, à cet effet, une feuille de présence horaire circule sur laquelle les élus doivent s'inscrire. J'invite également les candidats de la liste de M. D'ARGENT à venir participer aux permanences du 15 mars prochain avec nous et ceux d'autres liste si d'ici là une autre liste se déclarait. Ils peuvent venir en mairie s'inscrire sur les créneaux.

**Dossier 04 Commission VASC**

- **Subventions 2020**

Le 3 février 2020, la commission VASC s'est réunie pour dépouiller les demandes de subventions.

- **Proposition :**

ASSOCIATIONS COMMUNALES		subventions 2020
		Montant accordé
1	Associations sportives de Saint Pierre des Nids (ASSP)	
1.1	Section football	4 900,00
1.2	Section tennis	190,00
1.3	Section judo	1 500,00
1.4	Section badminton	
1.5	Section Handball	3 100,00
1.6	Section Gymnastique	200,00
1.7	Section Tarot Club Poôtéen	
2	Association Amicale des Anciens Elèves Ecole Laïque SPDN	600,00
3	Association Rando Poôtéenne	230,00
4	Association Comité des Fêtes	3 500,00
5	Association Cinéma « L'aiglon » SDPN	1 000,00
6	Amicale des Sapeurs-Pompiers de SPDN	500,00
7	Société de Chasse de SPDN	
8	A.D.M.R. actions envers les personnes âgées	300,00
9	Association Vie l'Age (EPHAD) de SPDN	500,00
10	Association Familles Rurales de SPDN	2 100,00
	Association Familles Rurales de SPDN – Hébergement site internet commune	174,74
11	Ecole coopérative scolaire	2 929,00
12	Association de parents élèves St Pierre des Nids A.P.E.	600,00
13	Association Le Nid des Oisillons MAM	
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		
	Secours Populaire Pré en Pail	200,00
	Secours Catholique Pré en Pail	75,00
	Association des écoles publiques des Avoirs (CEL)	696,00
	Association de Soins Palliatifs de l'Orne (A.S.P)	100,00
	GOA	150,00
	Terre en fête	500,00
<b>TOTAL</b>		<b>24 044,74</b>

La société de chasse n'a pas souhaité déposer de demande de subvention mais nous demande une délégation de droit

de chasse sur des parcelles communales afin de lui accorder l'exclusivité du droit de chasse grand gibier et/ou petit gibier. Si le conseil municipal est d'accord, il convient de signer une délégation où deux options sont proposées soit jusqu'à une date butoir (à l'issue de ce délai, une nouvelle délégation de droit de chasse devra être signée) soit pour une durée de 1 an qui sera renouvelée par tacite reconduction en l'absence de dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception 6 mois avant la fermeture officielle de la chasse pour prendre effet l'année cynégétique suivante par l'une ou l'autre partie).

M André PINCON, M. Jérôme FRANCOIS et Mme Julie LEPETIT se retirent du vote

**Décisions :**

Le conseil municipal valide les subventions 2020 par 12 voix pour.

Concernant le droit de chasse : d'autoriser la société de chasse de signer la délégation du droit de chasse des parcelles YB 51 et 52, YD 9 et 11, ZY 10, YC 209, YC 50 et 54, soit un territoire de 13 ha 70, pour la saison cynégétique 2020-2021 pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction en l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre partie.

**Dossier 05 Communications**

Mme PRIOUL informe de sa rencontre avec les services postaux qui se sont engagés à maintenir les horaires actuels d'ouverture pour les deux années à venir, la fréquentation étant de 25 à 45 personnes par jour.

Mme POIX :

Suite à la parution de l'article dans l'Orne Hebdo qui reprend les termes d'un mail qui a été adressé en août par Mme JEANVRET à tous les conseillers municipaux. Ce mail a donc été remis par un élu au journaliste de l'Orne Hebdo. Je trouve cette attitude irrespectueuse et indigne de la part d'un élu. Je demande à l'élu concerné d'assumer son acte et de venir me rencontrer.

Séance levée à 23 heures 13 mn

Le Maire,  
Angélique POIX